



# Renouveau du curriculum de la prématernelle à la 12<sup>e</sup> année aux TNO

## FAQ sur les exigences d'obtention du diplôme d'études secondaires



Les Territoires du Nord-Ouest (TNO) se préparent à adopter le modèle d'apprentissage axé sur les compétences de la Colombie-Britannique de la prématernelle à la 12<sup>e</sup> année, et de nouvelles exigences d'obtention du diplôme d'études secondaires entreront bientôt en vigueur. Ces dernières n'entraîneront cependant pas de changements majeurs pour les élèves et les éducateurs des TNO, puisque la plupart des provinces et des territoires canadiens possèdent des exigences similaires.

### En quoi les exigences d'obtention du diplôme vont-elles changer?

Les nouvelles exigences seront relativement similaires à celles de la Colombie-Britannique, à l'exception de quelques changements mineurs, mais intentionnels, comme l'inclusion de **cours propres aux TNO, comme le cours Études nordiques**. Le cours Études nordiques 10 sera d'ailleurs toujours obligatoire, mais il sera adapté pour être offert en 11<sup>e</sup> année.

Les élèves assisteront également à **davantage de cours d'éducation au choix de carrière qu'auparavant**, ce qui les aidera à planifier leur avenir.

Les TNO passeront d'un système de **5 crédits à un système de 4 crédits**; cela signifie tout simplement que le nombre de crédits obtenus pour chaque cours sera modifié, et non pas que les attentes envers les élèves sur le plan académique seront réduites.

Enfin, des **modifications seront apportées aux outils d'évaluation à grande échelle**, ce qui comprend notamment les tests et les examens normalisés.

### Quels changements ont été apportés aux évaluations normalisées?

À l'heure actuelle, les élèves ténois [passent des examens de diplôme pour des matières particulières](#) (p. ex., mathématiques, chimie, anglais, études sociales), et les notes qu'ils obtiennent à ces examens représentent généralement jusqu'à 30 % de leur note finale.

À l'avenir, les élèves **effectueront uniquement des évaluations en littératie et en numératie**, qui ne sont pas liées à des matières précises, mais qui constituent plutôt un indicateur général des compétences globales de l'élève dans ces domaines. Les notes obtenues par les élèves à ces évaluations ne seront donc **pas** prises en compte dans leurs notes finales.

- En 10<sup>e</sup> année, les élèves effectueront une évaluation de littératie et de numératie.
- En 12<sup>e</sup> année, les élèves effectueront uniquement une évaluation de littératie.

*Tous les élèves sont tenus d'effectuer ces évaluations, mais il n'est pas nécessaire de les réussir pour satisfaire aux exigences d'obtention du diplôme.*

## Comment les évaluations de littératie et de numératie seront-elles notées, et où puis-je consulter les résultats?

Les notes de ces évaluations figureront sur le relevé de notes des élèves. Le barème de notation est basé sur une échelle de compétence de quatre niveaux.

Les élèves obtiendront donc l'une des notes suivantes pour chacune des évaluations :

1 (Élémentaire) : L'élève fait preuve d'une compréhension *de base* des compétences et des concepts liés à l'apprentissage attendu.

2 (Intermédiaire) : L'élève fait preuve d'une compréhension *partielle* des compétences et des concepts liés à l'apprentissage attendu.

3 (Supérieur) : L'élève fait preuve d'une compréhension *complète* des compétences et des concepts liés à l'apprentissage attendu.

4 (Avancé) : L'élève fait preuve d'une compréhension *approfondie* des compétences et des concepts liés à l'apprentissage attendu.

La note de l'évaluation de littératie de 10<sup>e</sup> année indiquera seulement « atteint » ou « non atteint », c'est-à-dire qu'elle indiquera seulement si l'élève l'a effectuée ou non.

## À quoi servent ces évaluations si les élèves ne sont pas obligés d'obtenir une note de passage?

Les notes que les élèves obtiennent à ces évaluations sont tout de même importantes, car ces dernières permettront aux enseignants de planifier, mais aussi de soutenir leurs élèves tout au long de leurs études au secondaire. De plus, les notes obtenues figureront sur les relevés de notes, qui pourront être consultés par les établissements d'enseignement postsecondaire et par des employeurs potentiels.

## Les élèves peuvent-ils repasser les évaluations de littératie et de numératie?

Oui, jusqu'à l'obtention du diplôme, les élèves peuvent passer chaque évaluation jusqu'à trois fois : l'évaluation initiale peut être suivie de deux essais supplémentaires, qui peuvent avoir lieu lors de n'importe quelle session d'évaluation de la 10<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année. Seule la meilleure note de chaque évaluation apparaîtra sur le relevé de notes final de l'élève.

---

## Les élèves ont actuellement besoin de 100 crédits pour obtenir leur diplôme, bientôt ils en auront besoin de 80; cela signifie-t-il qu'ils auront moins de travail ou moins de cours?

Non, c'est uniquement parce que le nombre de crédits obtenu pour chaque cours a changé que le nombre total de crédits est moins élevé. Les élèves devront toujours suivre les cours obligatoires dans les mêmes matières (c'est-à-dire les cours de Language Arts, d'Études sociales, de Mathématiques et de Sciences).

## À quel moment les nouvelles exigences d'obtention du diplôme entreront-elles en vigueur?

- Les nouvelles exigences d'obtention du diplôme des TNO entreront en vigueur lorsque le curriculum provisoire sera mis en œuvre pour les élèves de 10<sup>e</sup> année au cours de l'année scolaire 2024-2025.
- À partir de ce moment, tous les élèves de 10<sup>e</sup> année seront soumis aux nouvelles exigences d'obtention du diplôme.
- Tous les élèves en 11<sup>e</sup> ou 12<sup>e</sup> année au cours de l'année scolaire 2024-2025 seront soumis aux exigences d'obtention du diplôme qui ont été fixées lorsqu'ils ont commencé l'école secondaire.

## Vers qui les élèves du secondaire peuvent-ils se tourner s'ils ont besoin d'aide pour s'orienter?

Des [conseillers en carrières et en éducation \(CCE\) sont disponibles pour travailler avec les élèves](#) de la 9<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année dans toutes les écoles des TNO.

Le personnel scolaire, comme les directeurs, les enseignants et les conseillers d'orientation, se tient également à la disposition des élèves. Le personnel scolaire et les CCE suivront une formation sur les nouvelles exigences d'obtention du diplôme afin de pouvoir continuer à soutenir les élèves.

---

## Pour en savoir plus

Ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation

Pour en savoir plus : [www.ece.gov.nt.ca/fr/renouveaucurriculum](http://www.ece.gov.nt.ca/fr/renouveaucurriculum).

Courriel : [NWTCurriculum\\_Renewal@gov.nt.ca](mailto:NWTCurriculum_Renewal@gov.nt.ca)

---